MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCES D'AJOURNEMENT DU 11 MARS 2021

Administration générale

- La séance, qui avait été ajournée le 3 mars dernier, a été ouverte à 20 h 55 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
 - Étant donné que le Conseil recevait des personnes invitées pour présenter un dossier particulier, et que la présentation ne se serait pas terminée à l'intérieur du délai requis pour l'ouverture de la séance, le Conseil a ouvert la séance pour l'ajourner de nouveau à 21 h 30.
- 2. Alors que le Conseil était en mesure de procéder à ses délibérations, la séance a été ouverte à 22 h.
- 3. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
- 4. Suite au dépôt de la **lettre de démission de la conseillère madame Laurence Requilé**, la vacance du siège # 4 a été constatée.
- 5. Tel que permis par la Loi dans le présent contexte, il a été résolu à l'unanimité de **ne pas tenir d'élection partielle pour combler le siège vacant**. Le poste sera donc comblé lors de l'élection municipale générale du 7 novembre 2021.
- 6. La nomination d'un représentant de la Municipalité sur le comité *Municipalité Carboneutre* de la SADC a été reporté à une prochaine séance.
- 7. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser et de désigner le maire, monsieur Claude Frappier, à **célébrer des mariages ou des unions civiles** pour le compte de la Municipalité et ce, selon les modalités requises.
- 8. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

- 9. Étant donné que des modifications seront apportées au texte de la nouvelle entente régionale pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, il a été résolu à l'unanimité d'abroger la résolution sur ce sujet, adoptée lors de la séance extraordinaire du 25 février dernier. Une nouvelle résolution devra être adoptée lorsque le texte officiel de la nouvelle entente sera établi.
- 10. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, a signalé que dans la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie de la MRC de

Maskinongé, une visioconférence se tiendra le 15 mars prochain pour permettre une assemblée des partenaires.

Transport

- 11. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le journalier aux travaux publics, monsieur Alexis Samson, à suivre la formation sur l'abattage d'arbres qui est organisée par la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé. Le montant relatif de 405 \$ sera défrayé par la Municipalité et les autres frais relatifs occasionnés à l'employé lui seront remboursés.
- 12. Considérant que, suite aux doléances que le Conseil a exprimées à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton concernant la circulation sur la Grande Ligne de véhicules lourds en provenance d'une carrière / sablière située sur son territoire, lesquelles ont été rejetées pour toute réponse, il a été résolu à l'unanimité de répondre fermement que la Municipalité de Saint-Paulin favorise une solution consistant à interdire le transport lourd sur la partie municipale de la Grande Ligne, et pour laquelle elle demande l'appui du Conseil de Saint-Élie-de-Caxton; le transport lourd demeurerait permis sur le territoire voisin du nôtre pour que l'exploitant de la carrière / sablière puisse continuer ses activités.
 - À défaut de recevoir l'appui demandé, la Municipalité de Saint-Paulin entreprendra, comme la Loi le lui permet, les mesures nécessaires afin d'obtenir un partage équitable des redevances d'exploitation qui sont versées à Saint-Élie-de-Caxton par l'exploitant de la carrière / sablière.
- 13. En information, des documents ont été remis aux élus concernant, d'une part, la refonte de la Loi sur les véhicules hors route et, d'autre part, les passages piétons à l'intersection des rues Laflèche et Lottinville et le marquage dans la courbe du rang Beauvallon (route 349).

Hygiène du milieu

- 14. Le dossier relatif à une lettre de réclamation de madame Céline Picard et de monsieur Yves Roux, du secteur du Lac-Bergeron, a été reporté à une prochaine séance.
- 15. Dans le dossier du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé, les propriétaires concernés ayant été rencontrés, il a été résolu à l'unanimité de faire parvenir un avis d'intention à la MRC de Maskinongé afin d'être admissible à l'aide financière qu'elle rend disponible et ce, pour faire caractériser les milieux humides dans trois (3) secteurs constitués de terrains privés sur le territoire de la Municipalité.
- 16. La Municipalité de Saint-Paulin souhaitait participer au *Programme de reboisement social* de l'organisme *Arbre-Évolution*. Mais, pour pouvoir participer à ce programme, il est requis de planter un minimum de 150 arbres sur des terrains publics, ce qui s'avère ne pas être possible

après avoir passé en revue tous les sites visés. Il a été ainsi résolu de renoncer à ce programme, mais de **s'engager à planter des arbres sur des terrains municipaux** si des plants d'arbres sont donnés cette année, comme habituellement durant le *Mois de l'Arbre et des Forêts*.

17. Aucune information supplémentaire n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

- 18. Les délibérations sur le dossier des immeubles acquis de la fabrique ont été reportées à une prochaine séance.
- 19. Sous la supervision de la direction générale, les dépenses nécessaires à la réalisation du **projet** d'îlots de végétaux comestibles ont été autorisées.
- 20. Le conseiller répondant pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Aucun sujet n'était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

22. Aucun sujet n'était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, a signalé que le président de l'O.T.J., monsieur Sylvain Perron, viendra expliquer au Conseil un programme de subvention du MTQ pour des vélos en libre-service, lors d'une réunion de travail au mois d'avril.

Autres sujets

- 23. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Par contre, deux courriels de monsieur Vincent Jonckeau, et un téléphone de madame Monique Bourdon, au sujet de la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne ont été reçus. Pour leur répondre, une copie conforme de la décision prise au point 12 leur sera transmise.
- 24. Par vote unanime, à 22 h 16, la séance a été ajournée au 18 mars 2021, à 20 h.